

ORDONNANCE DU 26.02.2020 SUR:

LE CIMETIERE

Le conseil municipal, vu:

- les art. 21, 37 et 38, ainsi que l'annexe 1 du règlement sur le cimetière du 01.01.2016,

arrête les tarifs suivants:

Tarifs

Art. 1

		Défunts domiciliés à Péry-La Heutte	Défunts externes
Chambre mortuaire	Pour chaque défunt	CHF 200.--	Supplément de 100%
Inhumations	Enfants dans le secteur enfant	CHF 200.--	
	Creusage de la fosse pour un adulte	CHF 1'400.--	
	Creusage tombe familiale par personne	CHF 2'700.--	
	Prolongation de la location pour 10 ans	CHF 600.--	
Incinérations	Dépôt de l'urne dans une niche ou dans une tombe existante	CHF 350.--	
	Dépôt dans le Jardin du souvenir	CHF 200.--	
	Plaquette pour jardin du souvenir	CHF 100.--	
Autres prestations	Les autres prestations non prévues dans ce tarif, seront facturées selon le temps au prix horaire de CHF 80.--		

Les prix s'entendent prestations du personnel communal comprises.

Entrée en
vigueur

Art. 2 Le présent tarif du cimetière entre en vigueur au **01.04.2020**. Il remplace l'ordonnance du 01.04.2018.

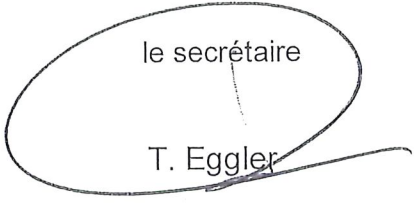
Adoption

Art. 3 Le présent tarif a été adopté par le conseil municipal, dans sa séance du **26.02.2020**

Le président


C. Nussbaumer

le secrétaire


T. Egger

Entrée en vigueur : l'entrée en vigueur de la présente ordonnance au 1^{er} avril 2020 a été publiée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary no 11 du 20 mars 2020 et n'a fait l'objet d'aucun recours en matière communale durant le délai légal de 30 jours.



Municipalité de Péry-La Heutte

décompte des prestations fournies sépulture

Nom _____ Prénom _____
Dernier domicile _____ Date du décès _____

Personne de contact :

Nom, Prénom _____
Rue _____
Lieu _____
Téléphone _____
Mobile _____

Facturation selon tarif 2016 - modification tarif 2020

Frais d'enterrement (inhumation)	Indigènes	Externes
Tombe familiale	2700.--	5400.--
Prolongation de 10 ans	☐ 600.--	☐ 1'200.--
Tombe normal pour Adulte	1'400.--	2800.--
Tombe normal pour Enfant	☐ 200.--	☐ 400.--
Jardin du souvenir (tombe commune) sans plaque	200.--	400.--
Jardin du souvenir stèle plaque	200.- + 100.-	400.- + 200.--

Morgue		
Utilisation de la morgue	☐ 200.--	☐ 400.--

Frais d'inhumation des urnes avec concession	Indigènes	Externes
Sur nouvelle tombe avec socle	☐ 400.--	☐ 800.--
Sur nouvelle tombe avec niche	☐ 400.--	☐ 800.--
Sur tombe existante	350.--	700.--
Sur socle existant	350.--	700.--
Sur niche existante	350.--	700.--

Total		
--------------	--	--

Date : _____

(timbre et signature du prestataire)

Retourner :

Municipalité de Péry-La Heutte, Grand'Rue 54 - 2603 Péry - Tél. 032 485 01 50 - www.pery-laheutte.ch